

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

	CRITÈRES	NIVEAU EXIGÉ	POINTS
	Étiquette énergie avant travaux : D, E ou F		1
ISOLATION DE L'ENVELOPPE	Isolation des combles	Niveau exigé pour CEE	1
	Isolation des murs	Niveau exigé pour CEE	1
	Isolation du plancher bas	Niveau exigé pour CEE	1
	Isolants biosourcés (ouate, laine de bois, chanvre...)		1
	Isolation par panneaux à ossature bois (essence locale)		1
	Changement de menuiseries	Niveau exigé pour CEE	1
	Menuiseries en bois ou bois/alu (essence locale)		1
	Protections solaires extérieures		1
ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES	Ventilation double ou simple flux performante	Niveau exigé pour CEE	1
	Chauffage à haut rendement / condensation	Niveau exigé pour CEE	1
	Eau chaude sanitaire solaire / thermodynamique		1
	Chaudière bois ou raccordement à un réseau de chaleur		1
	Rénovation / optimisation de l'éclairage intérieur	Niveau exigé pour CEE	1
	Expérimentation / innovation spécifique au bâtiment	Performance à justifier	1
	Télégestion	Niveau exigé pour CEE	1
LA COLLECTIVITÉ	Collectivité adhérente au CEP proposé par l'ALEC37		5
	Collectivité adhérente au groupement d'achat d'énergies du SIEIL		5
	Commune rurale (< 1000 habitants)		3

EXPLICATION DU SYSTÈME DE POINTS DU TABLEAU

NOTE	TAUX D'AIDE	PLAFOND MAXI
1 à 4 points	20 %	10 000 €
5 à 10 points	25 %	15 000 €
11 à 14 points	30 %	25 000 €
15 points et plus	35 %	50 000 €

Le taux d'aide s'applique sur le montant global des travaux présentés (déduction faite des subventions obtenues par ailleurs).

VOS INTERLOCUTEURS

Responsable Transition Énergétique

Marion GUERINEAU

Tél. : 02 47 31 09 19

Email : mguerineau@sieil37.fr
SIEIL37 - 12-14 rue Blaise Pascal
BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1

Pour vous accompagner dans vos choix

ALEC37

Tél. : 02 47 60 90 70

Email : contact@alec37.org
14 rue Etienne Pallu
37000 TOURS

Pour connaître le SIEIL et ses compétences rendez-vous à l'adresse :

<https://sieil37.fr/>



Ne pas jeter sur la voie publique - Photos : SIEIL - Réalisation : www.goodby.fr - Décembre 2019

Le SIEIL - Territoire d'énergie Indre-et-Loire lance un

Appel à projets Sobriété énergétique



La sobriété est associée à la manière dont les usagers s'attachent à éviter les consommations inutiles et adopter un comportement vertueux.



UNE SOLUTION POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

L'ambition de l'opération est d'inciter l'engagement de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux qui répondent aux critères du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ou sur des projets innovants ne bénéficiant pas d'aide suffisante pour aboutir.



COMMENT CANDIDATER ?

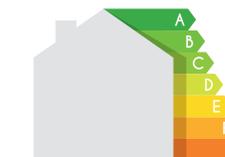
À fournir :

- > Audit avant travaux qui atteste de l'étiquette énergétique avant travaux ;
- > Devis non signés portant sur les travaux éligibles ;
- > Fichier de déclaration CEE ;
- > Délibération de réponse à l'appel à projet.

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site du [SIEIL > transition énergétique](#)
> [appel à projets sobriété énergétique](#)



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE), QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le dispositif des CEE, créé en 2006, repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergies imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Pour répondre à leur obligation, les fournisseurs doivent promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie dont les collectivités territoriales. En cas de non-respect de l'obligation d'économies d'énergie la pénalité pour les fournisseurs s'élève à 15 €/MWhcumac manquant.

Afin de valoriser les CEE issus des travaux d'économies d'énergie réalisés sur le patrimoine des communes, le SIEIL a mis en place une convention de partenariat avec la société Vertigo. Cette convention cadre est ouverte aux communes

adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) de l'ALEC37 et au SIEIL dans le cadre de ses travaux.

La valorisation des CEE dans le cadre de l'appel à projet permet au SIEIL de créer un fond d'aide financier vertueux.

Plus d'informations sur le site internet du SIEIL : www.sieil37.fr > [transition énergétique](#)
> [appel à projets sobriété énergétique](#)

POUR QUI ?

Les communes adhérentes à la compétence « électricité » du SIEIL + CEP de l'ALEC 37.

LE MONTANT DE LA DOTATION 2020

350 000 €

Voté au budget 2019
proposé pour 2020

VOS ENGAGEMENTS

- > **Engager les travaux** dans un délai d'un an après la date de décision de la commission Environnement du SIEIL ;
- > **Céder les CEE générés** par les travaux d'économies d'énergie au SIEIL ;
- > **Autoriser le SIEIL à communiquer** sur les projets retenus.

